

# LCL EMISSIONS

Rapport Financier Annuel  
Exercice clos au 31 décembre 2025

*Le présent rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et disponible sur le site <https://www.amundi-finance-emissions.com>*

---

# 01

## RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

- Rapport de gestion
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS sur les comptes sociaux au 31 décembre 2025**

### **ACTIVITES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025**

LCL EMISSIONS a pour principale activité l'émission de titres obligataires pour le réseau LCL et la conclusion de tous contrats s'y afférant.

Au cours de l'exercice 2025, LCL EMISSIONS a poursuivi son activité d'émissions de titres obligataires, en émettant 13 EMTN pour un montant cumulé de 1 572 M€ (hors EMTN en cours de commercialisation), dont 12 émissions publiques liées à un indice pour et 1 émission publique liée à un taux.

Au 31 décembre 2025, le montant nominal total en circulation s'élève à 7,236 Milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation) contre 7,539 Milliards d'euros en circulation au 31 décembre 2024. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2026 et 2033.

Cette baisse s'explique par :

- des remboursements anticipés et des arrivées à échéance pour – 1,750 Milliard d'euros (10 Emissions),
- 13 nouvelles émissions lancées pour + 1,572 Milliard d'euros,
- des rachats périodiques effectués par les clients sur la période pour la différence.

Au 31 décembre 2025, 4 nouveaux EMTN pour une valeur nominale de 1,3 Milliard d'euros sont en-cours de commercialisation.

Ces EMTN sont émis sous forme de titres de créance dont la formule est garantie pour le porteur par LCL (« le Garant »), dans le cadre de son programme d'émission (« le Programme »).

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2025 ayant des effets sur l'activité de LCL EMISSIONS.

## COMPTE DE RESULTAT

Les principales évolutions du compte de résultat sont présentées dans le tableau et commentaires ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
<b>Produits financiers</b>	796 601	673 855	-15.4%	- Taux de rémunérations 2025 inférieurs à 2024 générant moins de gains sur les actifs de couverture (DAT et jambe receveuse des Instruments financiers à terme) et moins de revenus de trésorerie. - Baisse des remboursements anticipés et arrivées à échéance d'EMTN
<b>Charges financières</b>	738 575	618 145	-16.3%	- Baisse des taux d'intérêt de rémunération générant des charges sur instruments financiers à terme et sur les emprunts obligataires, - Baisse liée aux remboursements d'EMTN par anticipation et arrivées à échéance en 2025.
<b>Charges d'exploitation</b>	53 844	52 362	-2.8%	Baisse des commissions de distribution, de garantie et de gestion liées aux encours des EMTN en circulation en baisse.

Les produits financiers s'élèvent à 673 855 milliers d'euros (contre 796 601 milliers d'euros au 31 décembre 2024) et les charges financières à 618 145 milliers d'euros (contre 738 575 milliers d'euros au 31 décembre 2025).

Ainsi, le **résultat financier net** ressort bénéficiaire à +55 710 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre +58 026 milliers d'euros au 31 décembre 2024 soit une diminution de -2 316 milliers d'euros.

Cette variation s'explique par la baisse des taux d'intérêts depuis la fin de l'année 2024, agissant sur les actifs et passifs de couverture des montages EMTN et sur les placements de trésorerie, et par des arrivées à échéances finales et anticipées moins nombreuses sur l'exercice.

Il est composé des éléments ci-dessous :

- Des produits sur les actifs de couverture des montages EMTN pour +490 361 milliers d'euros au 31 décembre 2025 versus +498 044 milliers d'euros au 31 décembre 2024 dont :
  - Les Dépôts à Terme, un produit net de +237 775 milliers d'euros contre un produit de +353 607 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
  - Les Instruments financiers à terme pour un résultat net de +252 586 milliers d'euros, versus +144 436 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

- Des charges sur les passifs de couverture des montages EMTN pour -435 420 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre -441 752 milliers d'euros au 31 décembre 2024, principalement dû à la baisse des taux intérêts dus sur les montages ainsi que l'arrivée à échéance moins importante sur la période,
- Des revenus des placements de trésorerie pour fonds propres pour + 770 milliers d'euros (versus un produit de +1 736 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

Le **résultat d'exploitation**, exclusivement représenté par des charges, ressort à -52 362 milliers d'euros contre -53 856 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les charges d'exploitation essentiellement représentées par des commissions sont en baisse en lien avec les montants nominaux en circulation au 31 décembre 2025 versus 31 décembre 2024.

Ces charges comprennent principalement :

- Des commissions de distribution pour 33 321 milliers d'euros contre 34 523 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des commissions de gestion pour 11 133 milliers d'euros contre 11 361 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des commissions de garanties pour 7 614 milliers d'euros (versées respectivement à Amundi Finance pour 5 329 milliers d'euros et à LCL pour 2 285 milliers d'euros) contre 7 786 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (pour 5 448 milliers d'euros versées à Amundi Finance et 2 285 milliers d'euros à LCL),
- Des frais d'émission d'emprunt obligataire pour 126 milliers d'euros contre 134 milliers d'euros au 31 décembre 2024,
- Des charges refacturées par Amundi AM au titre de la gestion de moyens pour un montant de 126 milliers d'euros contre 12 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2025 ressort bénéficiaire de 3 348 milliers d'euros contre un bénéfice de 4 170 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La charge **d'impôts sur les bénéfices** s'élève à 840 milliers d'euros contre une charge de 1052 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Ainsi, le **résultat net** est un bénéfice de 2 509 milliers euros au 31 décembre 2025 contre un bénéfice de 3 118 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

## BILAN

Au 31 décembre 2025, le total de bilan s'établit à 8 985 772 milliers d'euros (contre 8 858 993 milliers d'euros au 31 décembre 2024). Les principales évolutions sont présentées dans les tableaux et commentaires ci-dessous :

### A l'actif :

#### **Evolution en milliers d'Euros des principaux postes de l'actif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :**

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
<b>Dépôts à terme LCL</b>	7 544 597	7 259 704	-3.8%	Baisse des encours d'EMTN commercialisés adossés à des Dépôts à terme LCL
<b>Autres créances</b>	1 034 010	1 301 261	25.8%	Hausse des émissions en cours de commercialisation enregistrées en créances par le franco de paiement
<b>Autres créances (Swap)</b>	268 666	411 123	55%	Hausse des Intérêts courus sur les montages EMTN de taux dont le paiement du coupon interviendra à échéance
<b>Prêt de trésorerie</b>	10 201	11 901	16.7%	Légère hausse des placements liés aux résultats en cours de réalisation

- Des actifs de couverture des titres obligataires émis par LCL EMISSIONS pour 7 670 827 milliers d'euros (contre 7 813 263 milliers d'euros au 31 décembre 2024), dont :
  - Des Dépôts à Terme intérêts inclus pour 7 259 704 milliers d'euros contre 7 544 597 milliers d'euros au 31 décembre 2024, les nouveaux EMTN commercialisés étant couverts en DAT,
  - Des produits à recevoir d'intérêts courus sur les swaps pour 411 123 milliers d'euros (en lien avec les émissions de taux dont le coupon sera versé à échéance) contre 268 666 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Des autres créances pour 1 300 000 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 030 000 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Cette hausse porte essentiellement sur les émissions en cours de commercialisation avec 4 EMTN pour 1 300 000 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 EMTN pour 1 030 000 milliers d'euros à fin 2024.
- Des placements effectués auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI pour 11 901 milliers d'euros (dont des intérêts courus pour 1 millier d'euros), en lien avec les résultats de la société.

- Des sommes disponibles en banque pour 1 783 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 1 519 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

**Au passif :**

**Evolution en milliers d'euros des principaux postes du passif entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025 :**

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Var%	Commentaires 31/12/2025
<b>Emprunts obligataires</b>	8 807 616	8 946 812	1.6%	Hausse des montages en cours de commercialisation en 2025
<b>Autres dettes (Swap)</b>	25 730	17 396	-32.4%	Baisse des charges à payer liées au volume des SWAP.

- Des emprunts obligataires pour 8 946 812 milliers d'euros (dont intérêts courus pour 411 122 milliers d'euros) au 31 décembre 2025 contre 8 807 616 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (dont intérêts courus pour 268 666 milliers d'euros),

Cette variation s'explique principalement par :

- - 1 749 690 milliers d'euros sur les arrivées à échéances anticipées des montages à indice avec un sous-jacent Eurostoxx (barrière de remboursement atteinte suite à l'augmentation de l'indice sur la période de référence),
  - + 1 572 461 milliers d'euros de nouvelles émissions,
  - + 1 300 000 milliers d'euros sur les émissions en cours de commercialisation,
  - des rachats périodiques effectués par les clients sur la période.
- Des charges à payer sur les swaps de couverture des EMTN pour 17 396 milliers d'euros (25 730 milliers d'euros au 31 décembre 2024),
- Des dettes fournisseurs et des factures fournisseurs non parvenues pour 13 190 milliers d'euros (12 124 milliers d'euros au 31 décembre 2024),
- Des capitaux propres qui s'établissent à 7 534 milliers euros au 31 décembre 2025 contre 8 143 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (cf. tableau de variation des capitaux propres présenté ci-après),
- D'une provision pour impôt sur les sociétés pour 840 milliers d'euros (1 052 milliers d'euros au 31 décembre 2024).

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)**

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Mouvements de la période	31/12/2025
Capital social	2 225			2 225
Réserve légale	223			223
Autres réserves				
Report à nouveau	2 577	1		2 577
Résultat de l'exercice	3 118	-3 118	2 509	2 509
Distribution de dividendes		3 118		

<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 143</b>		<b>2 509</b>	<b>7 534</b>
-------------------------------	--------------	--	--------------	--------------

Le capital social est divisé en 139 063 actions de 16 euros de valeur nominale.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2025, il a été décidé de distribuer un dividende de 22,42 euros par action soit un total de 3 117 792,46 euros et d'affecter le solde du résultat distribuable de l'exercice 2024 en report à nouveau, le portant ainsi à 2 577 381,28 euros.

Au titre de l'exercice 2025, le résultat distribuable s'élève à 5 086 200,73 euros dont le résultat de l'exercice pour 2 508 819,45 euros et le report à nouveau pour 2 577 381,28 euros.

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2024	22,42	22,42	
2023	83,18	83,18	
2022	18,51	18,51	
2021	-	-	

(\*) Article 158 3-2 du CGI

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2026, il sera proposé de distribuer un dividende de 18,04 euros par action soit un total de 2 508 696,52 euros et d'affecter le solde

du résultat distribuable de l'exercice 2025 en report à nouveau, le portant ainsi à 2 577 504,21 euros.

## HORS BILAN

Au 31 décembre 2025, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 7 235 690 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance pour 3 324 191 milliers d'euros et de swaps de taux pour 3 911 499 milliers d'euros.

Le poste « Engagements de garantie reçue » correspond aux garanties accordées par Amundi Finance pour couvrir un risque de pertes sur les instruments de couverture des EMTN dont la date de début de garantie est antérieure à fin 2022. Il s'élève à 357 320 milliers d'euros 31 décembre 2025 contre 756 191 milliers d'euros au 31 décembre 2024, soit une variation sur la période de -398 871 milliers d'euros. Cette diminution s'explique par l'actualisation du périmètre d'EMTN garantis par Amundi Finance, en plus de la garantie octroyée par LCL à l'ensemble des EMTN émis par LCL Emissions.

## RISQUES

LCL Emissions est une société dont l'objet est d'emprunter et de lever des fonds, notamment via l'émission de valeurs mobilières de toute nature, et de conclure tout contrat y afférent. A cet effet LCL Emissions a mis en place un programme d'émission d'EMTN approuvé par l'AMF. LCL Emissions est exposée à certains facteurs de risque qui peuvent avoir une incidence défavorable sur sa capacité à respecter ses engagements en vertu des titres émis dans le cadre du Programme.

### ➤ **Risque de crédit et de contrepartie**

LCL Emissions est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats en cas de défaut du Garant.

LCL Emissions utilise le produit net de l'émission des EMTN pour les besoins du financement de son activité en général et pour la couverture de ses obligations en vertu des EMTN émis. Ainsi, elle utilise tout ou partie du produit de l'émission des EMTN pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). Au 31 décembre 2025, le montant nominal total des titres en circulation s'élève à 7,236 milliards d'euros (nominal hors émissions en cours de commercialisation). La capacité de LCL Emissions à satisfaire ses obligations relatives aux EMTN émis dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé.

Quoique LCL Emissions soit exposée au risque de défaut de réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture, il convient cependant de noter qu'elle est seulement exposée au risque de défaut du Garant, puisqu'en cas d'occurrence d'un événement de crédit ou d'une défaillance d'une contrepartie d'un Contrat de Couverture, le Garant ferait face à tout risque de cette nature pour le compte de LCL Emissions. La survenance d'un tel événement pourrait générer une perte en résultat pour LCL Emissions.

Au 31 décembre 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie s'élevait à 7,934 milliards d'euros pour un nominal de titres en circulation de 7,236 milliards d'euros.

➤ **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de LCL Emissions.

Du fait de son activité principale, LCL Emissions est exposée aux risques de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Le risque d'erreur involontaire par une personne lors de la réalisation d'une tâche ne peut également pas être totalement exclu. LCL Emissions est exposée à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur LCL Emissions en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de LCL Emissions. Depuis sa création, LCL Emissions n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

➤ **Risques de non-conformité et juridiques**

Les risques de non-conformité relatifs au non-respect des dispositions réglementaires et légales en France, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les perspectives d'activité de LCL Emissions.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des fonds, LCL Emissions est exposée au risque de litiges avec les porteurs, à des procédures civiles ou pénales, ou à des mesures réglementaires. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité de LCL Emissions à exercer son activité. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de LCL Emissions. LCL Emissions n'a pas été exposée à un litige avec un porteur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives d'activité depuis sa création.

Au 31 décembre 2025, les montants des actifs pondérés par les risques relatifs aux risques opérationnels et risques connexes s'élevaient à 180,3 millions d'euros (11,0 millions d'euros au 31 décembre 2024) en forte augmentation du fait de l'application de la nouvelle norme de calcul CRR3 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques de LCL Emissions s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

## **1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **a. Principes fondamentaux**

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Audit Interne.

#### **b. Pilotage du dispositif**

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Audit Interne. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur d'Amundi en charge de la Division Stratégie, Finance et Contrôle (SFC), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et de la Directrice de l'Audit Interne d'Amundi. Il se réunit mensuellement.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;

- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les *reportings* d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.
- être informé de tous les rapports à destination des autorités de régulation ou de supervision (BCE, ACPR, AMF) ;
- et d'être informé des derniers développements réglementaires pouvant impacter les procédures de contrôles.

**c. Rôle de l'organe délibérant**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

**d. Rôle de l'organe exécutif**

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

#### e. **Contrôle interne consolidé**

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne LCL Emissions, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

#### **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité repose sur les éléments constitutifs suivants :

- Les catégories et indicateurs de risque de non-conformité identifiés à partir du référentiel des risques de non-conformité de Crédit Agricole ; une catégorie de risque de non-conformité regroupe plusieurs événements de risques auxquels correspondent un ou plusieurs contrôles. Chaque contrôle est décrit par une fiche de contrôle (parfois subdivisée en plusieurs sous-fiches de contrôle similaires dans leur nature, mais différentes dans leurs modalités).
- Les éléments de risques identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité d'Amundi.
- Les contrôles permanents effectués par les collaborateurs d'Amundi et par la ligne métier Conformité, dans le cadre du programme annuel de contrôle de Conformité.
- Les formulaires de contrôles permanents, organisés par séquence numérotée pour permettre de facilement associer chaque événement de risque identifié dans la cartographie des risques avec son contrôle afférent et vice-versa.
- Les résultats des contrôles permanents et le suivi des plans d'actions.

### **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Audit Interne d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

### **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion sont réalisés, tout au long de l'année, tant en interne qu'en externe, par une société externe spécialisée. La société externe est remise en concurrence tous les ans et change a minima tous les deux ans. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

### **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2025, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 11 au 19 octobre 2025 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 26 juin 2025 pour les Salles de Repli Immédiat, les 16 mai et 10 octobre 2025 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.
- Un exercice de crise a été réalisé le 23 mai 2025.

## **2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise**

### **a. Typologie des risques**

LCL Emissions est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, LCL Emissions est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Cependant, LCL Emissions ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

**b. Dispositif de contrôle des risques**

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par LCL Emissions ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par LCL Emissions.

**c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité**

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue trimestrielle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

**d. Dispositif de Sécurité Financière**

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction du profil de risque de la relation d'affaire

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués par la 1<sup>ère</sup> ligne de défense, répertoriés dans un système informatique dédié et validés par la Conformité.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

**e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

LCL Emissions publie des comptes individuels, qui sont également consolidés dans les comptes du groupe Amundi.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de l'entité LCL Emissions.

La Direction Financière utilise les systèmes d'information lui permettant d'élaborer les informations comptables et financières de LCL Emissions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés du Groupe Amundi selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis au sein du groupe Crédit Agricole ;

- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

**f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement à la Directrice Financière. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour réduire les risques pouvant altérer la qualité de l'information comptable et financière.

**g. Relations avec les commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société LCL Emissions ;
- Examen limité des comptes de la société LCL Emissions.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration de LCL Emissions.

**h. Contrôle périodique (Audit Interne)**

L'Audit interne du groupe Amundi assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

**i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité**

Le plan de continuité d'activité (PCA) de LCL Emissions est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose sur une plateforme de travail à distance permettant 20 000 connexions simultanées ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 20 minutes en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat ;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;

- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

\* \* \*

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de *reportings* réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

## INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

L'article L 441-14 du Code du Commerce stipule que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Le périmètre d'application retenu par LCL Emissions pour ces dispositions ne concerne que les opérations extra-bancaires et n'inclut donc pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu à l'article L. 441-14 du code de commerce) :

(en milliers d'euros)	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées TTC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclus	0						0					
Montant des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

## **EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA SITUATION DU 31 DECEMBRE 2025**

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2025.

## **PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

L'activité d'émission d'EMTN devrait rester soutenue sur l'année 2026.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité de LCL Emissions à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit et de contrepartie, LCL Emissions utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir les actifs de couverture.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

LCL Emissions ne détient pas de titre de filiales et participations.

## **CONTROLE DE LA SOCIETE**

LCL Emissions est détenu à 99,99% par Amundi Finance entrant dans le périmètre d'application du régime de gouvernance d'entreprise suivi par le groupe Amundi.

Amundi Finance est une filiale du groupe Amundi qui fait partie du Groupe Crédit Agricole.

Amundi Finance entre ainsi dans le périmètre de contrôle indirect de Crédit Agricole S.A.

## **CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES**

Les états financiers de LCL Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général des entreprises, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Ainsi, les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

L'exercice clos au 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06 dont les incidences ne sont pas significatives.

## CSRD : Informations en matière de durabilité des grandes entreprises

Au 31 décembre 2025, LCL Emissions, dont les informations en matière de durabilité sont consolidées dans l'état de durabilité d'Amundi SA, est exemptée de l'obligation de publier un état de durabilité.

Amundi, société consolidante qui la contrôle, a son siège social situé au 91, Boulevard Pasteur, 75015 PARIS. Le lien du site internet sur lequel est mis à disposition le rapport de gestion d'Amundi et son rapport de certification est : <http://legroupe.amundi.com>

## PRINCIPE DE COUVERTURE DES EMISSIONS

La composante optionnelle du coupon sur les émissions fait l'objet systématiquement d'une couverture soit par un actif de même nature, soit par un dérivé répliquant cette rémunération. Les instruments financiers à terme de taux ou de performance sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN. Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

En conséquence les instruments financiers à terme contractés par LCL Emissions sont comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées (règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux)).

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

## RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En Euros)

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2025 12</i>	<i>31/12/2024 12</i>	<i>31/12/2023 12</i>	<i>31/12/2022 12</i>	<i>31/12/2021 12</i>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008	2 225 008
Nombre d'actions					
- ordinaires	139 063	139 063	139 063	139 063	139 063
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 348 352,45	4 170 034,01	15 562 334,97	2 376 856,06	1 062 360,27
Impôts sur les bénéfices	839 533,00	1 051 733,00	3 993 794,00	594 214,00	289 818,00
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	2 508 819,45	3 118 301,01	11 568 540,97	1 782 642,06	772 542,27
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION EN EUROS</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	18,04	22,42	83,18	12,82	5,56
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	18,04	22,42	83,18	12,82	5,56
Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

## Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2025.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

### Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « *détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.* ».

Ainsi, au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration est composé de 5 Administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

### Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

#### Président du Conseil d'Administration

En 2025, les changements sont intervenus dans la composition du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, le 18 novembre 2025, Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Dans ce contexte, lors de la consultation écrite du 18 novembre 2025, il a été décidé de nommer Monsieur Gilles DEMONSANT aux fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

## Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 14 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Dans le cadre de la prise de nouvelle de fonction par Madame Sylvie DEHOVE, elle doit se démettre de ses mandats de Directrice Générale et d'Administratrice au sein de la société LCL Emissions.

Par conséquent, afin de pourvoir le poste de Directeur Général et Administrateur laissé vacant par Madame Sylvie DEHOVE, le Conseil décide par voie de consultation écrite, le 18 novembre 2025 de nommer Monsieur Abdelaziz LAMAAZI en qualité de Directeur Général et de le coopter en qualité d'Administrateur, au titre provisoire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2027.

## Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Gilles DEMONSANT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Gilles DEMONSANT Président du Conseil d'Administration	53	Française	Masculin	5	2025	2027

### Directeur Général

Monsieur Abdelaziz LAMAAZI

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Abdelaziz LAMAAZI Directeur Général	48	Française	Masculin	4	2025	Illimité

### Administrateurs

Monsieur Gilles DEMONSANT  
Monsieur Abdelaziz LAMAAZI  
Monsieur Régis ABGRALL  
Monsieur Frédéric FOUQUET  
Monsieur Gilles RAYNAUD

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Monsieur Abdelaziz LAMAAZI Administrateur	48	Française	Masculin	4	2025	2027
Monsieur Gilles DEMONSANT Administrateur	53	Française	Masculin	5	2025	2027
Monsieur Régis ABGRALL Administrateur	54	Française	Masculin	4	2022	2026
Monsieur Frédéric FOUQUET Administrateur	54	Française	Masculin	2	2013	2027
Monsieur Gilles RAYNAUD Administrateur	50	Française	Masculin	6	2018	2027

## Commissaire aux Comptes

Commissaire aux comptes	Représentant	Début du 1 <sup>er</sup> mandat dans la société	Fin du mandat en cours
FORVIS MAZARS	Monsieur Jean LATORZEFF Monsieur Jean-Baptiste MEUGNIOT	2024	2029

## Activités du Conseil d'Administration au cours de l'année 2025

### Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2025, votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois à son siège social au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes au 31 décembre 2024 du 17 avril 2025
- 2) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2025 du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- 3) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite, administration de la société

### **1) Conseil d'Administration du 17 avril 2025**

- Arrivée à échéance du mandat d'Administrateur de :
  - o Monsieur Jean-philippe BIANQUIS
  - o Madame Sylvie DEHOVE
  - o Monsieur Frédéric FOUQUET
  - o Monsieur Gilles RAYNAUD
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration à condition de renouvellement de son mandat d'administrateur.
- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 et arrêté des comptes de l'exercice
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Proposition d'évolution statutaire : La loi Attractivité
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

### **2) Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2025
- Point sur la sécurité IT : Digital Operational Resilience Act (DORA)

### **3) Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 par voie de consultation écrite**

- Démission de la Directrice Générale et Administratrice : Madame Sylvie DEHOVE
- Démission du Président et de l'Administrateur : Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS
- Cooptation de deux Administrateurs :
  - Monsieur Abdelaziz LAMAAZI
  - Monsieur Gilles DEMONSANT
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la cooptation des Administrateurs cités ci-dessus.
- Nomination d'un nouveau Président : Monsieur Gilles DEMONSANT
- Nomination d'un nouveau Directeur Général : Monsieur Abdelaziz LAMAAZI

#### **Depuis la clôture de l'exercice :**

#### **Conseil d'Administration du 16 avril 2026**

- Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 et arrêté des comptes de l'exercice
- Point sur la sécurité IT : Digital Operational Resilience Act (DORA)
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

### **Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration**

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'administration veille à l'équilibre collégial et à la diversité des membres qui le composent, à la lumière des enjeux auxquels fait face Amundi. Il s'assure également de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise. Ces principes gouvernent sa politique de diversité basée notamment sur une pluralité de compétences, de cultures et un principe de mixité.

### **Comités**

Le Conseil d'Administration de la société LCL Emissions n'a pas mis en place de Comités.

Néanmoins, conformément à l'Article 13 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Le Conseil d'Administration a fait le choix de déléguer au Comité des risques factuels du Conseil d'Administration d'Amundi les missions nécessaires à la surveillance des risques propres au métier de la société.

Dans ce cadre, les risques inhérents à la société LCL Emissions sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

## **Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général**

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

## **Code de gouvernement d'entreprise**

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique LCL Emissions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

## **Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital**

Néant.

## **Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent à l'article 17 des statuts de la Société.

## **Conventions règlementées**

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

## **Rémunération des mandataires sociaux**

Cette rubrique ne s'applique pas à la société LCL Emissions.

## Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

### Abdelaziz LAMAAZI

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	
LCL EMISSIONS	Directeur Général et Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Gilles DEMONSANT

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
BFT INVESTMENT MANAGERS (*)	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
SPIRICA	Administrateur	
UAF LIFE PATRIMOINE	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Frédéric FOUQUET

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Régis ABGRALL

Société	Fonction	Représenté
ANGLE NEUF SAS	Administrateur	
HOLDING 20	Président du Conseil d'administration	
PACIFICA (*)	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
BRILHAC	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Gilles RAYNAUD

Société	Fonction	Représenté
LCL EMISSIONS	Administrateur	
TRANSVALOR SA	Administrateur	LCL
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - CRH	Administrateur	LCL
CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH	Administrateur	
CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH	Administrateur	
CARIOU HOLDING	Membre du Conseil de Surveillance	LCL

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Directeur Général et Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
dnA (*)	Administrateur	
LCL EMISSIONS (*)	Administrateur et Administrateur	
Amundi Intermediation Canada Inc	Administrateur	
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company (Hungary)	Membre du Conseil de Surveillance	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Jean-Philippe BIANQUIS

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE EMISSIONS (*)	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS (*)	Président du Conseil d'Administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

---

# 02

## Rapports du Commissaire aux Comptes

- Rapport Général sur les comptes annuels
- Les états Financiers au 31 décembre 2025
- Rapport Spécial sur les conventions réglementées



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## LCL Emissions

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à  
directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## LCL Emissions

Société anonyme

RCS : Paris 529 234 940

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société LCL Emissions,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LCL Emissions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences des changements de méthode comptable et de présentation des comptes exposées dans la note 3. « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société LCL Emissions par l'assemblée générale du 19 avril 2024.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit**

Nous remettons au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration exerçant les missions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Jean Latorzeff

Associé

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

# **LCL EMISSIONS**

**91/93 Boulevard Pasteur  
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2025**

**en milliers d'euros**

## 2050 - BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

Rubriques	Montant brut 31/12/2025	Amort. Prov. 31/12/2025	Net. 31/12/2025	Net. 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)	11 901		11 901	10 201
Participations				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	11 901		11 901	10 201
Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)	11 901		11 901	10 201
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)	1 712 384		1 712 384	1 302 676
Créances Clients et Comptes rattachés				
Autres créances	1 712 384		1 712 384	1 302 676
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :	7 261 487		7 261 487	7 546 116
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	7 261 487		7 261 487	7 546 116
Total de l'actif circulant (IV)	8 973 871		8 973 871	8 848 792
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	8 985 772		8 985 772	8 858 993
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

## 2051 - BILAN PASSIF (en milliers d'euros)

Rubriques		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital	Dont versé : 2 225	2 225	2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :			
Réserve légale		223	223
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		2 577	2 577
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			3 118
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		2 509	
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(I)</b>	<b>7 534</b>	<b>8 143</b>
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>(I Bis)</b>		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>	<b>(II)</b>		
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		8 946 812	8 807 616
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses (1)			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 190	12 124
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		18 236	31 110
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes (2)</b>	<b>(III)</b>	<b>8 978 238</b>	<b>8 850 850</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	<b>(IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>	<b>(I à IV)</b>	<b>8 985 772</b>	<b>8 858 993</b>
(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			

Résultat de l'exercice en centimes d'euros

2 508 819,45 3 118 301,01

Total du bilan en centimes d'euros

8 985 772 040,79 8 858 993 239,85

## HORS BILAN (en milliers d'euros)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Swaps actions données	3 324 191	3 807 772
Swaps actions reçus		
<b>TOTAL DES SWAPS TAUX</b>	<b>3 324 191</b>	<b>3 807 772</b>
Swaps de taux données	3 911 499	3 705 507
Swaps de taux reçus		
<b>TOTAL DES SWAPS TAUX</b>	<b>3 911 499</b>	<b>3 705 507</b>
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties reçus		
<b>TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES</b>		
Garanties données d'Etablissements de Credit		
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	357 320	756 191
<b>TOTAL DES GARANTIES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>357 320</b>	<b>756 191</b>
Engagement de financement données		
Engagement de financement reçus		
<b>TOTAL DES ENGAGEMENT DE FINANCEMENT</b>		

2052 & 2053 - COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires	0	0		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation</b>			(I)	
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (1)			52 362	53 856
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations :				
- dotations aux amortissements				
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant :				
- dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Cotisations sociales				
<b>Total des charges d'exploitation</b>			(II)	52 362
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			(I - II)	-52 362
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			673 855	796 601
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
<b>Total des produits financiers</b>			(V)	673 855
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)			618 145	738 573
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				2
<b>Total des charges financières</b>			(VI)	618 145
<b>2. RESULTAT FINANCIER</b>			(V - VI)	55 710
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			(I - II + III - IV + V - VI)	3 348
Produits exceptionnels			(VII)	
Charges exceptionnelles			(VIII)	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			(VII - VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	
Impôts sur les bénéfices			(X)	840
<b>Total des produits</b>			(I+III+V+VII)	673 855
<b>Total des charges</b>			(II+IV+VI+VIII+IX+X)	671 346
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>				2 509
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

# A N N E X E S

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES

### Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2025

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs en 2025, néanmoins, l'activité d'émissions de titres obligataires s'est poursuivie avec 1 572 461 milliers d'euros de nominal émis commercialisés 2025 (1 676 971 milliers d'euros d'EMTN émis 2024), ainsi que 1 300 000 milliers d'euros d'émissions au passif en cours de commercialisation.

### Variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 7 533 856,84 euros au 31 décembre 2025 contre 8 142 829,85 euros au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2025 a décidé de distribuer un dividende de 22,42 euros par action soit un total de 3 117 792,46 euros et d'affecter le solde du résultat distribuable de l'exercice 2024 en report à nouveau, le portant ainsi à 2 577 381,28 euros.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ressort bénéficiaire de 2 508 819,45 euros.

## 2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la situation du 31 décembre 2025.

## 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

### Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2025 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

### Principes généraux

Les états financiers de LCL Emissions sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général des entreprises, tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

### Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Ainsi, les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

L'exercice clos au 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC 2022-06 dont les incidences ne sont pas significatives.

### Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

### Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique.

Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les Assemblées Générales Ordinaires.

### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

### Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

### Les dépôts à terme auprès d'entités du Groupe LCL :

Les dépôts à terme s'enregistrent au bilan pour leur valeur nominale et les créances rattachées sont évaluées selon la méthode dite prorata temporis.

Ils figurent au bilan, intérêts courus inclus, dans le poste disponibilités et composent, en plus des valeurs mobilières de placement, les actifs de couverture des EMTN émis.

En effet une clause de remboursement anticipé aux conditions de marché, figure dans les contrats de dépôts à terme permettant à LCL Emissions de débloquer les fonds dans un délai très court.

Les dépôts à terme s'élèvent à 7 260 millions d'euros au 31 décembre 2025 et figurent dans le poste disponibilités du bilan de LCL Emissions.

### Instruments Financiers à terme

Les IFT (Instruments Financiers à Terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans la mesure où les instruments financiers à terme contractés par LCL EMISSIONS sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes de LCL EMISSIONS.

### Charges et produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

### Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéficiaires.

### Intégration fiscale

LCL EMISSIONS est depuis le 1er janvier 2011 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

LCL EMISSIONS a donc signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, LCL EMISSIONS constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

#### Régime des sociétés mères

LCL EMISSIONS fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

#### Composition du capital social

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 139 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

#### Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

### **4. NOTES SUR LE BILAN**

#### Immobilisations

(Tableau 1 – Immobilisations)

Un prêt à terme de 11 900 milliers d'euros, à échéance janvier 2026, a été octroyé à la centrale de trésorerie du groupe Amundi.

Au 31 décembre 2025, les intérêts courus non échus sur ce prêt sont de 1 milliard d'euros.

#### Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31 décembre 2025.

#### Provisions

Il n'y a pas de provisions au 31 décembre 2025.

#### Disponibilités

Les disponibilités de LCL Emissions s'élèvent à 7 261 487 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et sont composées de Dépôts à Terme pour 7 259 704 milliers d'euros et de comptes ordinaires débiteurs pour 1 783 milliers d'euros.

#### Emprunts et dettes financières (Tableau 2 – états des échéances des créances et dettes)

Au 31 décembre 2025, le montant des emprunts obligataires s'élève à 8 946 812 milliers d'euros, intérêts courus inclus.

L'échéance des titres obligataires est comprise entre 2026 et 2034 et les charges d'intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 411 122 milliers d'euros.

Charges à payer et autres passifs (Tableau 3 – Détail des charges à payer)

Le poste charges à payer est composé de factures non parvenues et de dettes fournisseurs pour 13 190 milliers d'euros, de charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 17 396 milliers d'euros, et de la dette d'impôt sur les sociétés due à Amundi SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 840 milliers d'euros.

Produits à recevoir et autres actifs (Tableau 4 – Détail des produits à recevoir)

La rubrique est composée de créances liées au financement différé des émissions en cours de commercialisation pour 1 300 000 milliers d'euros, des intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 411 123 milliers d'euros.

Le poste des autres actifs correspond au total des acomptes versés à AMUNDI SA, tête du groupe d'intégration fiscale, dans le cadre de la convention d'intégration fiscale pour 1 261 milliers d'euros.

Avals, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur LCL EMISSIONS, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 5 – Variations des capitaux propres)

Tableau de Financement (Tableau 6 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 7 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Tableau des opérations effectuées avec les entreprises liées

(Tableau 8 – Opérations effectuées avec les entreprises liées)

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI .

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### Engagements de hors bilan

Les montants en hors bilan se décomposent en :

- Engagement de garantie reçu pour un montant de 357 320 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi Finance sur les actifs de couverture,
- Swaps de taux (échange de taux variable contre taux fixe) pour un notionnel de 3 911 499 milliers euros,
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 3 324 191 milliers d'euros.

TABLEAU 1 - IMMOBILISATIONS  
(en milliers d'euros)

31/12/2025

CADRE A - IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
Capital souscrit non appelé	TOTAL I		
Frais d'établissement	TOTAL II		
Autres postes immobilis. incorporelles	TOTAL III		
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	TOTAL IV		
Participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		10 201	5 901 701
Immobilisations financières	TOTAL V	10 201	5 901 701
Total des immobilisations	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 201	5 901 701

CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immo. fin d'exercice
Capital souscrit non appelé	TOTAL I			
Frais d'établissement	TOTAL II			
Autres postes immo. incorporelles	TOTAL III			
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilis. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>TOTAL IV</b>			
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			5 900 001	11 901
<b>Immobilisations financières</b>	<b>TOTAL V</b>		<b>5 900 001</b>	<b>11 901</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>5 900 001</b>	<b>11 901</b>

Ces immobilisations financières sont représentées par un prêt au jour le jour souscrit sur la période auprès de la centrale de trésorerie d'AMUNDI.

TABLEAU 2 – ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en milliers d'euros) 31/12/2025

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)		11 901	11 901	
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représent. titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité social et autres organismes sociaux				
Etat et autres	- impôt sur les bénéfices - taxe sur la valeur ajoutée - autres impôts, taxes, versements assimilés - divers			
Groupe et associés (2)	- t.v.a collectivités - diverses sociaux			
Débiteurs divers (dont pension titres)		1 712 384	1 712 384	
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>1 724 285</b>	<b>1 724 285</b>	
(1) Montant :	- prêts accordés en cours d'exercice - remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires conver.(1) Autres emprunts obligataires (1) Empr., dettes établist crédit Empr.,dettes financ.divers (1) (2) Fournisseurs, comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité social, aut.org.sociaux	- à 1 an maximum - à plus de 1 an	8 946 812	1 713 122	3 548 453	3 685 237
Etat et autres collectivités	- impôt bénéfices - T.V.A. - oblig.cautionnées - autres impôts	13 190	13 190		
Dettes immob. cptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes (pension titres) Dettes représent.titres emprunt. Produits constatés d'avance		18 236	18 236		
<b>TOTAUX</b>		<b>8 978 238</b>	<b>1 744 548</b>	<b>3 548 453</b>	<b>3 685 237</b>
(1) Emprunts souscrits ds exerc. Emprunts rembours.ds exerc. (2) Emprunts, dettes associés					

TABLEAU 3 - DETAIL DES CHARGES A PAYER ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)

31/12/2025

Charges à payer		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
40100000	Fournisseurs		
40110000	Fournisseurs bureaux		
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	73	51
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	13 054	12 073
40800400	FOURN_FNP_IGSERVMUT	63	
46410000	Dettes sur Acquisitions VMP		
46750100	MX_Créditeurs divers		4 329
46869999	charges à payer - swap	17 396	25 730
51861010	Intérêts bancaires à payer_MX		
47900000	DIFF CONVERSION HTD		
Situation à la cloture de l'exercice		30 586	42 183

Autres Passifs		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
45100500	Groupe - Dette IS Exercice	840	1 052
Situation à la cloture de l'exercice		840	1 052

**TABLEAU 4 - DETAIL DES PRUDUITS A RECEVOIR ET AUTRES ACTIFS (en milliers d'euros)** 31/12/2025

Produits à recevoir		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
40980009	FOURNISSEUR-AVOIR A RECEVOIR GL		16
46510000	Créances sur Cessions VMP		
46710100	MX_Débiteurs divers	1 300 000	1 030 000
46779999	PRODUIT A RECEVOIR SWAP EMTN BO	411 123	
46870900	Pdt à recevoir_appel en garantie		
46879999	Produits a recevoir / Swap		268 666
48600000	Ch. constatées d'avance		
51861000	Interets bancaires a recevoir		
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 711 123</b>	<b>1 298 682</b>

Autres Actifs		Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
45100100	Groupe - Cpts courants acomptes IS	1 261	3 994
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<b>1 261</b>	<b>3 994</b>

**TABLEAU 5 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)** 31/12/2025

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Mouvement de la période	31/12/2025
Capital social	2 225			2 225
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Réserve légale	223			223
Réserves statutaires et contractuelles				
Autres réserves				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 577	1		2 577
Résultat de l'exercice	3 118	-3 118	2 509	2 509
Provisions réglementées				
Distribution de dividendes		3 118		
Versement de dividendes				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 143</b>		<b>2 509</b>	<b>7 534</b>

**TABLEAU 6 – TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)** 31/12/2025

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice	3 118	11 567	Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 509	3 118
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	1 700		Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		18 028
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Remboursst dettes financières			Augmentation dettes financières	139 196	104 245
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>4 818</b>	<b>11 567</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>141 705</b>	<b>125 391</b>
<b>RESSOURCE NETTE</b>	<b>136 888</b>	<b>113 823</b>	<b>EMPLOI NET</b>		

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
<i>VARIATIONS EXPLOITATION</i>				
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances				
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		1 066	1 066	-2 163
<b>TOTAUX EXPLOITATION</b>		<b>1 066</b>	<b>1 066</b>	<b>-2 163</b>

<b>A VARIATION NETTE EXPLOITATION</b>			<b>1 066</b>	<b>-2 163</b>
<i>VARIATIONS HORS EXPLOITATION</i>				
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs	409 708 12 875		-409 708 -12 875	-995 111 -11 039
<b>TOTAUX HORS EXPLOITATION</b>	<b>422 583</b>		<b>-422 583</b>	<b>-1 006 149</b>
<b>B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION</b>			<b>-422 583</b>	<b>-1 006 149</b>

<b>TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-421 516</b>	<b>-1 008 312</b>
<i>VARIATIONS TRESORERIE</i>				
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque		284 629	284 629	894 489
<b>TOTAUX TRESORERIE</b>		<b>284 629</b>	<b>284 629</b>	<b>894 489</b>
<b>C VARIATION NETTE TRESORERIE</b>			<b>284 629</b>	<b>894 489</b>
<b>VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE</b>			<b>-136 888</b>	<b>-113 823</b>

Dénomination sociale - N° Siren - Siège social			Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	784608416	12 place des états-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	9 077 707	67%
AMUNDI	314222902	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	515 966	100%

Les états consolidés des sociétés mères font partie intégrante de leur Document d'Enregistrement Universel disponible :

- Pour Crédit Agricole sur le site internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>
- Pour AMUNDI sur le site internet : <http://legroupe.amundi.com>

TABLEAU 8 – OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	solde au 31/12/2025	solde au 31/12/2024
<b>Créances</b>	<b>8 985 772</b>	<b>8 888 993</b>
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	11 901	10 201
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	7 261 487	7 546 116
Créances clients & cptes rattachés		
Autres créances	1 712 384	1 332 676
Capital souscrit et appelé, non versé		
<b>Dettes</b>	<b>7 678 219</b>	<b>7 691 402</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	8 946 812	7 643 859
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 171	12 104
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	-1 281 764	35 439
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>HORS BILAN</b>	<b>7 593 010</b>	<b>8 269 470</b>
Engagement de financement données		
Engagement de financement recus		
Avals cautions et garanties données		
Avals cautions et garanties reçues		
Garanties données d'Etablissements de Credit		
Garanties reçues d'Etablissements de Credit	357 320	756 191
Swaps actions données	3 324 191	3 807 772
Swaps actions reçus		
Swaps de taux données	3 911 499	3 705 507
Swaps de taux reçus		



45, rue Kléber  
92300 LEVALLOIS- PERRET

## LCL Emissions

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2025

## LCL Emissions

Société anonyme  
RCS : Paris 529 234 940

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société LCL Emissions,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature numérique

Jean Latorzeff

Associé

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

---

03

## Déclaration du Directeur Général

**LCL EMISSIONS**  
**Société Anonyme**  
**Au capital de 2 225 008 euros**  
**Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris**  
**529 234 940 RCS Paris**

**Déclaration du Directeur Général**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Paris, le 27 avril 2026

Monsieur Abdelaziz LAMAAZI  
Directeur Général

---

**LCL Emissions**

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France  
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 – France  
Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30  
Société anonyme au capital de 2 225 008 Euros - 529 234 940 RCS PARIS  
Entreprise d'investissement régie par le Code Monétaire et Financier

---

## MENTIONS LÉGALES

### **LCL Emissions**

Société Anonyme au capital social de 2 225 008 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - Site Internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

Siren : 529 234 940 RCS Paris - Code APE : 6420 Z - N° Identification TVA : FR05529234940